

Dijon, le 03 mars 2021

PRESTATIONS MALADIE
01 MARS 2021
LEDUC GERALDINE
MB10 / 2680628280045

Exp: Caisse Régionale MSA de Bourgogne 14, rue Félix Trutat 21046 DIJON Cedex
810

MME BELIN-LEDUC GERALDINE
RSDCE DU LAC LES DAIMS
6 RUE MAURICE MAUCHAMP
21200 BEAUNE

NATURE		Montant
02/03/2021		
ARRET DE TRAVAIL DU 15/01/2021		
PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE		
DU 14/02/2021 AU 19/02/2021		
IJ BASE	6 JOURS A 29,80	178,80
PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES COMPLEMENTAIRES		
AGRI PREVOYANCE DU 14/02/2021 AU 19/02/2021		
I.J. COMPLEMENTAIRE	6 JOURS A 23,85	143,10
DEDUCTION CHARGES SOCIALES		- 18,16
PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES COMPLEMENTAIRES		
AGRI PREVOYANCE DU 14/02/2021 AU 19/02/2021		
LE MONTANT DE L'I.J. COMPLEMENTAIRE CALCULE EST NUL		
REFERENCE 21060IJ210166	TOTAL	303,74
RETENUES PRECOMPTE C.S.G.		24,02
RETENUES PRECOMPTE R.D.S.		1,59
MONTANT NET		278,13
MONTANT AVANT PRELEVEMENT A LA SOURCE		278,13
MONTANT NET IMPOSABLE	(a) :	287,38
TAUX PRELEVEMENT A LA SOURCE	(b) :	3,60%
MONTANT DU PRELEVEMENT A LA SOURCE	= (a) x (b) (1)	10,35
MONTANT A PAYER		267,78

*** Veuillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale ***

Payé par virement au Compte FR76***0480963****68**
Bic SORMFR2NXXX Titulaire : MME BELIN LEDUC OU M BELI

Nous vous payons en euros 267,78

(1) Le montant du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu a été calculé sur la base des éléments fournis par l'administration fiscale qui pourra procéder à une régularisation lors du calcul annuel.

Pour toute information, contactez l'administration fiscale sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (coût 0,00 euros/min + prix appel)

Dijon, le 16 février 2021

Exp: Caisse Régionale MSA de Bourgogne 14, rue Félix Trutat 21046 DIJON Cedex 737

PRESTATIONS MALADIE
15 FEVRIER 2021
LEDUC GERALDINE REGINE P
MB10 / 2680628280045

MME BELIN-LEDUC GERALDINE
RSDCE DU LAC LES DAIMS
6 RUE MAURICE MAUCHAMP
21200 BEAUNE

NATURE	Montant
16/02/2021	
ARRET DE TRAVAIL DU 15/01/2021	
PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE DU 30/01/2021 AU 13/02/2021 IJ BASE 15 JOURS A 29,80	447,00
PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES COMPLEMENTAIRES AGRI PREVOYANCE DU 30/01/2021 AU 13/02/2021 I.J. COMPLEMENTAIRE 15 JOURS A 23,85	357,75
DEDUCTION CHARGES SOCIALES	- 45,40
PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES COMPLEMENTAIRES AGRI PREVOYANCE DU 30/01/2021 AU 13/02/2021 LE MONTANT DE L'I.J. COMPLEMENTAIRE CALCULE EST NUL	
REFERENCE 21046IJ210176 TOTAL	759,35
RETENUES PRECOMPTE C.S.G.	60,06
RETENUES PRECOMPTE R.D.S.	4,00
MONTANT NET	695,29
MONTANT AVANT PRELEVEMENT A LA SOURCE	695,29
MONTANT NET IMPOSABLE (a) :	718,46
TAUX PRELEVEMENT A LA SOURCE (b) :	3,60%
MONTANT DU PRELEVEMENT A LA SOURCE = (a) x (b) (1)	25,86
MONTANT A PAYER	669,43

*** Veuillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale ***

Payé par virement au Compte FR76*****0480963****68
 Bic SORMFR2NXXX Titulaire : MME BELIN LEDUC OU M BELI

Nous vous payons en euros 669,43

(1) Le montant du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu a été calculé sur la base des éléments fournis par l'administration fiscale qui pourra procéder à une régularisation lors du calcul annuel.
 Pour toute information, contactez l'administration fiscale sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (coût 0,00 euros/min + prix appel)

Dijon, le 02 février 2021

Exp: Caisse Régionale MSA de Bourgogne 14, rue Félix Trutat 21046 DIJON Cedex
531

PRESTATIONS MALADIE
29 JANVIER 2021
LEDUC GERALDINE
MB10 / 2680628280045

MME BELIN-LEDUC GERALDINE
RSDCE DU LAC LES DAIMS
6 RUE MAURICE MAUCHAMP
21200 BEAUNE

NATURE	Montant
01/02/2021	
ARRET DE TRAVAIL DU 15/01/2021	
1ER PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE	
DU 18/01/2021 AU 29/01/2021	
DELAI DE CARENCE 3 JOURS	
IJ BASE 9 JOURS A 29,80	268,20
1ER PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES COMPLEMENTAIRES	
AGRI PREVOYANCE DU 18/01/2021 AU 24/01/2021	
DELAI DE CARENCE 3 JOURS	
I.J. COMPLEMENTAIRE 4 JOURS A 18,22	72,88
1ER PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES COMPLEMENTAIRES	
AGRI PREVOYANCE DU 18/01/2021 AU 29/01/2021	
DELAI DE CARENCE 7 JOURS	
I.J. COMPLEMENTAIRE 5 JOURS A 23,85	119,25
DEDUCTION CHARGES SOCIALES	- 15,13
1ER PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES COMPLEMENTAIRES	
AGRI PREVOYANCE DU 25/01/2021 AU 29/01/2021	
LE MONTANT DE L'I.J. COMPLEMENTAIRE CALCULE EST NUL	

Suite sur page 2

NATURE		Montant
REFERENCE 21029IJ210117	TOTAL	445,20
RETENUES	PRECOMPTE C.S.G.	27,41
RETENUES	PRECOMPTE R.D.S.	1,93
MONTANT NET		415,86
MONTANT AVANT PRELEVEMENT A LA SOURCE		415,86
MONTANT NET IMPOSABLE	(a) :	427,04
TAUX PRELEVEMENT A LA SOURCE	(b) :	3,60%
MONTANT DU PRELEVEMENT A LA SOURCE	= (a) x (b) (1)	15,37
MONTANT A PAYER		400,49

*** Veuillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale ***

Payé par virement au Compte FR76*****0480963****68
Bic SORMFR2NXXX Titulaire : MME BELIN LEDUC OU M BELI

Nous vous payons en euros 400,49

(1) Le montant du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu a été calculé sur la base des éléments fournis par l'administration fiscale qui pourra procéder à une régularisation lors du calcul annuel.

Pour toute information, contactez l'administration fiscale sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (coût 0,00 euros/min + prix appel)